

« La vraie générosité envers l'avenir
consiste à tout donner au présent. »

Albert Camus



Rapport d'activités

au 31 décembre 2019



FONDATION
COMMUNAUTAIRE
DE L'ESTRIE
Ensemble pour tous.

All For Community.
EASTERN TOWNSHIPS
COMMUNITY
FOUNDATION

« La vraie générosité envers l'avenir consiste à donner au présent ». Albert Camus

Mot | de la présidente

La philanthropie est un formidable outil permettant le maintien, le développement et l'amélioration des services offerts par les organismes de bienfaisance, et ce, autant dans les sphères sociale, culturelle que de la protection de l'environnement notamment. En ce sens, la Fondation communautaire de l'Estrie (FCE) œuvre à promouvoir la création d'un patrimoine durable dans le but d'assurer la pérennité de l'action communautaire par et pour la région. Les fonds gérés par la FCE ont continué de croître avec les années, ce qui nous motive à persévérer dans cette mission. Un grand merci à nos gouverneurs ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration.

Véronique Bisailon, vice-présidente

Faits | saillants de 2019

Les membres du conseil d'administration ont poursuivi la mise en œuvre du plan d'action découlant de la planification stratégique.

Deux ressources sont venues prêter main forte au cours de l'année : Mathilde Prin a effectué un stage en bureautique durant l'été afin d'organiser la documentation de la FCE. Mme Thérèse Lafleur, CPA, s'est vue confier le mandat d'implanter un système comptable et de faire le suivi de la comptabilité des fonds de la FCE.

La Fondation communautaire de l'Estrie a eu le plaisir de collaborer avec les fondations communautaires partout au Canada pour appuyer le leadership jeunesse et générer un impact communautaire dans les petites et moyennes collectivités du pays. La mise en œuvre du Défi communautaire objectif avenir RBC a permis à deux projets jeunesse de bénéficier de chacun 15 000\$ pour soutenir leur réalisation.

- Conduit : plateforme de mise en relation entre des jeunes et des organismes ou entreprises en matière d'employabilité et d'engagement social.
- Memphrémagog diversité : différentes avenues pour l'inclusion dans la communauté.

Un événement organisé en novembre, dans le cadre de la Journée de la philanthropie, a réuni les membres de la FCE, les organismes créateurs de fonds et les partenaires de la fondation. Les participants ont eu la chance de partager au sujet de la philanthropie et d'assister à la conférence de M. Olivier Désilet, EMBA, directeur du développement philanthropique de l'Université de Sherbrooke. Merci au Centre d'art d'Orford pour son accueil.

Une de nos administratrices a eu la chance de participer au Congrès de Fondations communautaires du Canada. Ce fut une expérience très enrichissante et inspirante pour la FCE.

Au cours de l'année, les membres du conseil d'administration ont eu la chance de rencontrer plusieurs organismes détenteurs de fonds.

Perspective | 2020

- Continuer la mise en œuvre de notre plan stratégique.
- Créer de nouveaux fonds permanents.
- Améliorer la visibilité de la FCE.
- Promouvoir les fonds de dotation comme solution complémentaire au financement communautaire.
- Embauche d'une ressource permanente.

Qu'est-ce | qu'une fondation communautaire

Une collectivité doit pouvoir faire face à des problèmes pressants comme la pauvreté, le chômage, la faim et le manque de logement. Tous ses citoyens doivent pouvoir profiter de ce qu'elle offre de mieux : arts, activités récréatives, soins de santé, éducation, quartiers accueillants et sécuritaires et environnement sain.

Une collectivité connaît une bonne vitalité lorsque ses membres sont convaincus qu'elle peut donner sa chance à chacun. Il s'agit là d'une notion fondamentale qui nous tient à coeur.

Cette vitalité peut s'évaluer en fonction de la facilité avec laquelle les gens subviennent à leurs besoins, des plus élémentaires – subsistance, logement, soins de santé, sécurité – à ceux qui favorisent la qualité de vie – cadres pour apprendre, jouer et créer.

Les fondations communautaires sont des fondations publiques locales qui constituent et gèrent des fonds de dotation à l'appui d'organismes de bienfaisance locaux et des priorités de leur communauté. Ce faisant, elles aident les donateurs à atteindre leurs objectifs philanthropiques en appuyant un large éventail d'activités communautaires. Elles sont réputées pour la qualité de leur gestion et de leurs pratiques de placement sécuritaire.

Toutes les fondations communautaires sont basées sur le même principe. Elles recueillent des dons philanthropiques, les regroupent en un seul portefeuille qu'elles investissent et dont elles utilisent les revenus pour soutenir des œuvres de bienfaisance au bénéfice de la collectivité.

Les fondations communautaires rassemblent des gens qui éprouvent de la passion pour leur collectivité. Ce sont des organisations sans but lucratif, dirigées par des bénévoles, qui s'emploient à renforcer leur communauté en facilitant la pratique de la philanthropie, en établissant des fonds de dotation dans le but d'appuyer la réalisation de projets communautaires et en exerçant leur leadership quant à des préoccupations d'intérêt général pour la collectivité.

Misant sur la confiance qu'elles inspirent, les fondations communautaires prêtent leur concours aux donateurs disposés à investir de leurs ressources financières dans des fonds de dotation au profit - aujourd'hui et demain - de leur communauté. Elles contribuent aussi à renforcer le tissu social - le « capital social », diraient les spécialistes - en établissant des ponts entre divers segments de la communauté, en constituant des réseaux de soutien et en privilégiant l'instauration d'un esprit de solidarité.

Les fondations communautaires accordent des subventions uniquement à des donataires reconnus comme organismes de bienfaisance canadiens enregistrés. Une fondation communautaire sert trois clientèles distinctes : les donateurs, les organismes de bienfaisance et la collectivité tout entière.

Le champ d'action philanthropique d'une fondation communautaire peut s'étendre notamment aux secteurs d'activités suivants : services sociaux, éducation, santé, environnement, culture, arts et sports.

La Fondation communautaire de l'Estrie fait partie des Fondations communautaires du Canada.

Conseil d'administration

La propriété et les affaires de la corporation sont administrées par le conseil d'administration. Celui-ci est composé de dix membres. Le conseil d'administration peut constituer des comités dont il détermine le mandat, les pouvoirs et les membres. Parmi les comités constitués par le Conseil, mentionnons :

- Le **comité exécutif** : ce comité a pour mandat de voir aux affaires courantes de la Fondation;
- Le **comité de placement** : Ce comité a pour mandat de recommander au conseil d'administration l'adoption d'une politique de placement et sa révision périodique et d'assurer la gestion des fonds de la Fondation conformément à sa politique de placement;
- Le **comité de promotion-marketing** a pour tâche de promouvoir la Fondation auprès de la population et de ses publics cibles;
- Le **comité d'attribution des fonds** a pour mandat de recommander au conseil d'administration l'attribution des subventions aux donateurs reconnus.

Membres du conseil d'administration



Présidente

Maryse Précourt

notaire,
conseillère juridique

Vice-présidente

Véronique Bisailon

Conseillère pédagogique
en développement durable
Université de Sherbrooke

Trésorier

Sylvain Gilbert

C.P.A., C.G.A., M.Fisc.
Associé, Raymond Chabot
Grant Thornton

Administratrice

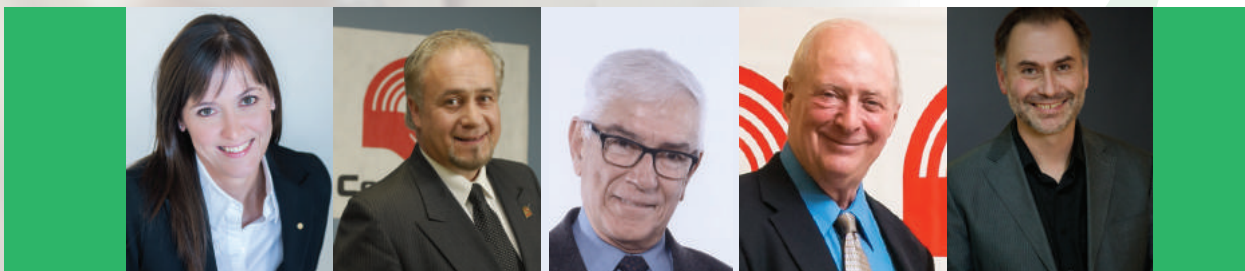
Marie-Hélène Wolfe

Directrice générale,
Centraide Estrie

Administrateur

Francis Richard

CPA auditeur, M.Sc.
Responsable de dossiers,
Certification - Raymond Chabot Grant Thornton



Administratrice

Stéphanie Allen

Directrice, Soutien à la
direction générale,
Caisse Desjardins de
Deux-Rivières de
Sherbrooke

Administrateur

Claude Forgues

Ex-Directeur général,
Centraide Estrie

Administrateur

Robert Gagné

Président du CA,
Maison des grands-
parents de
Sherbrooke

Administrateur

Yves Jodoin

Cadre à la retraite

Administrateur

Frank Coggins

Professeur titulaire de finance,
École de gestion,
Université de Sherbrooke

Bureau des gouverneurs

Le Bureau des gouverneurs agit à titre de comité de nomination des membres du conseil d'administration. Il regroupe des représentants d'institutions prestigieuses de notre région, soit les personnes qui occupent les postes suivants : le maire de la Ville de Sherbrooke; le recteur de l'Université de Sherbrooke; le principal de l'Université Bishop's; l'archevêque catholique romain de Sherbrooke; le président de Centraide Estrie; ou leurs délégués.

Gouverneurs



Steve Lussier
Maire de la Ville de Sherbrooke

Pierre Cossette
Recteur, Université de Sherbrooke

Luc Cyr
L'archevêque catholique romain de Sherbrooke

Michael Goldbloom
Principal de l'université Bishop's

Yves Jodoin
Président de Centraide Estrie

Ces gouverneurs peuvent coopter des personnes choisies parmi les organisations suivantes : un grand syndicat, une communauté religieuse, une association professionnelle, une grande entreprise ou une grande coopérative active dans la région, une chambre de commerce ou tout autre organisme régional du même genre.

Gouverneurs ambassadeurs



Serge Auray
Président, Thymox inc.

Sylvie Bergeron
Présidente, Conseil de la Culture

Lynn Blouin
Directrice Promotion, Destination Sherbrooke

Guillaume Brien
Directeur général, Féd. des coopératives d'habitation de l'Estrie



Normand Domingue
Associé, Deloitte Touche

François Fouquet
Directeur général, Coopérative funéraire de l'Estrie

Shah Ismatullah Habibi
Directeur général, Association éducative transculturelle de l'Estrie

Réal Létourneau
Associé conseil, Raymond Chabot Grant Thornton, Sherbrooke

Pourquoi | créer un fonds ?

Vous avez accumulé des sommes dont vous aimeriez qu'une partie retourne à la collectivité? La fondation peut créer un fonds à votre nom et vous accompagner en vous présentant différentes causes, différents besoins.

Vous voulez soutenir un rêve philanthropique? Même si vous avez peu à offrir, vous pourriez faire un legs testamentaire ou nommer la Fondation bénéficiaire d'une police d'assurance sur votre vie. Ainsi, vous pourriez recevoir des reçus d'impôt pour la valeur de la police transférée et pour les primes versées.

Vous souhaitez rendre hommage à un être cher? Créer un fonds au nom d'un être cher, c'est en quelque sorte l'immortaliser. En appuyant la ou les causes qui lui tenaient à cœur, c'est comme si vous poursuiviez son implication dans la collectivité.

Types | de fonds

La Fondation utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour la comptabilisation de ses opérations.

Fonds d'administration

Le fonds d'administration rend compte des activités courantes de l'organisme.

Fonds de dotation

Le fonds de dotation regroupe des dons reçus à des fins spécifiques et dont le capital doit être conservé à perpétuité. Les revenus de placements tirés de ces fonds sont présentés dans le fonds de dotation et sont également grevés d'affectations externes.

Fonds sous-gestion

Les fonds administrés de la FCE sont tous issus du programme Placement Mécénat Culture mis en place par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec. Le fonds sous-gestion est un fonds qu'un organisme de bienfaisance confie à une fondation communautaire à des fins d'investissement seulement pour une durée déterminée. L'organisme de bienfaisance conserve la propriété des actifs et a accès au capital et au revenu en tout temps. Il profite de la gouvernance et des économies d'échelle découlant du regroupement de ses actifs avec ceux d'autres organismes.

Créer un fonds ... | pour toutes les causes, pour tous les besoins

La Fondation communautaire de l'Estrie détient l'expertise pour aider ceux et celles qui veulent réaliser et concrétiser leurs rêves philanthropiques. Pour passer à l'action? Une première rencontre avec des dirigeants de la Fondation permet la présentation de la mission en fournissant de l'aide, si nécessaire, pour mieux cerner l'intention philanthropique du donateur. Une convention intervient entre le donateur et la Fondation pour déterminer les objectifs du fonds et les modalités de distribution des subventions. En créant un fonds, le donateur devient un associé-donateur de la Fondation. À ce titre il est invité à participer aux activités de la Fondation, notamment à son assemblée générale annuelle.

Notre | approche

Comme de nombreux organismes se consacrent déjà à l'amélioration de la vie collective, nous avons défini une approche qui se distingue sur quelques points importants :

- Nous invitons les donateurs à participer à titre de bâtisseurs; nous les aidons à définir et à réaliser leurs objectifs philanthropiques; nous leur proposons des causes et des organismes qui correspondent à leurs préoccupations; nous trouvons des solutions innovatrices et responsables pour assurer un effet durable à leurs investissements.
- Nous envisageons les choses dans une perspective d'avenir : nous identifions les besoins et les occasions à long terme et investissons dans des solutions durables pour aider nos collectivités à se doter des ressources nécessaires à leur essor.

Fondations | communautaires au Québec

L'apparition des fondations communautaires au Québec est plus récente que dans le reste du Canada, puisque la première fondation communautaire à avoir vu le jour au Québec a été créée en 1993.

Il y a actuellement onze fondations communautaires au Québec :

- **Fondation Québec Philanthrope (1993)**
- **La Fondation du Grand Montréal (1999)**
- **Fondation communautaire du Saint-Maurice (1999)**
- **Fondation communautaire Gaspésie – Les Îles (2000)**
- **Fondation communautaire de l'Estrie (2003)**
- **Fondation communautaire de Lanaudière (2009)**
- **Fondation communautaire de l'Abitibi-Témiscamingue (2012)**
- **Fondation communautaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean (2012)**
- **Fondation Laurentides (2014)**
- **Fondation Philanthropie Outaouais (2015)**
- **Fondation Communautaire Eenou-Eeyou (2016)**

Fonds créés à la Fondation communautaire de l'Estrie

2019

au 31 décembre 2019

Fonds permanents

Centraide Estrie Sherbrooke	70 679,44 \$
Fonds Raymond-Massé	339 389,68 \$
Association de conservation de la nature de Stukely-Sud	24 360,47 \$
Fondation du camp musical d'Asbestos	608 597,16 \$
Association de conservation du Mont Écho	12 994,42\$
Nature Cantons-de-l'Est	45 957,78\$
Fonds de conservation de la Serpentine	30 359,96 \$
Fonds Desjardins/Nault	132,39 \$
Fonds SVP Centraide - Tournevent	53 416,12 \$
Corridor Appalachien	85 017,62 \$
Fondation pour la préservation des milieux humide Memphrémagog	26 976,63 \$
Écosystèmes protégés de la Haute-Yamaska	8 656,45\$

Actif net total

1 306 538,12\$

Fonds sous gestion

Les Correspondances d'Eastman	43 832,91 \$
Société culturelle de Lys inc. - Théâtre de la Dame de coeur enr.	429 711,16 \$
Le P'tit Bonheur de Saint-Camille inc.	397 053,46 \$
Centre d'art d'Orford J. M. C.	425 755,71 \$
Festival - Concours de musique de Sherbrooke	62 134,96 \$
Orchestre symphonique des Jeunes de Sherbrooke	54 647,81 \$
RASSAS Entente de contribution	178 779,49 \$
OSS - Entente de contribution	136 013,90 \$
Maison des arts de la parole	21 177,55 \$

Sous-total

1 749 106,95 \$

GRAND TOTAL DES FONDS

3 055 645,07 \$

1650, rue King Ouest, bureau 35
 Sherbrooke, Québec J1J 2C3
 Tel.: 819-481-5017
 Courriel : info@fondationcommunautairedelestrie.com



FONDATION
 COMMUNAUTAIRE
 DE L'ESTRIE
 Ensemble pour tous.

All For Community.
 EASTERN TOWNSHIPS
 COMMUNITY
 FOUNDATION